

Le Secrétaire exécutif

Luxembourg, le 28 juin 2024

Cher M. Ildefonso de la Campa, Président des « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle », Itinéraire Culturel du Conseil de l'Europe,

Au nom de l'Accord partiel élargi sur les itinéraires culturels du Conseil de l'Europe (APE), j'ai le plaisir de vous informer que lors de sa réunion des 21 et 22 mai 2024 à Luxembourg, le Conseil d'administration de l'APE a décidé de renouveler la certification des « Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe » en « Chemins de pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle », conformément aux critères de certification contenus dans la Résolution CM/Res (2013)67 du Comité des Ministres le Conseil de l'Europe. La décision a été confirmée par la direction générale par procédure écrite le 27 juin.

Je tiens à vous remercier pour votre présence à la réunion du conseil d'administration de l'APE à Luxembourg et pour votre présentation aux États membres, qui ont apprécié l'occasion de cet échange de vues. Je tiens à féliciter tous les membres du réseau des « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle » pour leur implication continue dans le programme des Itinéraires Culturels du Conseil de l'Europe.

À l'occasion du Cycle de certification 2023-2024, le Conseil d'administration a présenté une liste de recommandations à traiter par le réseau dans le cadre de sa prochaine évaluation régulière sur la base du rapport d'évaluation indépendant joint à cette lettre (Annexe 1 et rapport d'un expert indépendant).

Je voudrais profiter de cette occasion pour vous rappeler les lignes directrices requises en matière de visibilité et votre engagement continu dans le Programme des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe. De plus amples détails sont disponibles dans les documents ci-joints (annexes 2 et 3). Veuillez noter que les Itinéraires Culturels certifiés du Conseil de l'Europe sont tenus d'afficher le logo de certification à côté de leurs propres logos dans tous les documents imprimés, sites web, comptes de médias sociaux, supports promotionnels et tout autre support de communication produit par votre réseau.

Veuillez noter qu'une nouvelle Résolution CM/Res (2023)2 révisant les règles d'attribution de la certification « Itinéraire culturel du Conseil de l'Europe » a été adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. Cette nouvelle résolution renforce encore la rigueur et l'efficacité du cycle de certification, maintenant ainsi la plus haute qualité du processus de certification et garantissant l'importance croissante du label « Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe ». Une copie de la nouvelle résolution figure en annexe de la présente lettre.

Afin d'assurer la bonne mise en œuvre de ses nouvelles dispositions tout en permettant une répartition uniforme des évaluations régulières lors de sa phase initiale de mise en œuvre, le Conseil d'administration de l'APE a décidé d'appliquer des mesures transitoires à l'occasion de son entrée en vigueur. Dans le cadre des mesures adoptées, la prochaine évaluation régulière des « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle » sera réalisée dans le cadre du cycle de certification 2029-2030 (date limite de soumission des dossiers d'évaluation : 31 juillet 2029). Suite à cette période transitoire, les prochaines évaluations régulières de votre itinéraire auront lieu tous les 5 ans.

J'ai hâte de vous voir au Forum consultatif annuel 2024 du 25 au 27 septembre à Visegrád et Budapest, en Hongrie.

Stefano DOMINIONI

Secrétaire Exécutif, Accord Partiel Élargi sur les Itinéraires Culturels du Conseil de l'Europe ; Directeur,
Institut Européen des Itinéraires Culturels

ANNEXE 1

« ITINÉRAIRES CULTURELS DU CONSEIL DE L'EUROPE »

CYCLE DE CERTIFICATION 2023-2024

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'APE, 21-22 mai 2024, Luxembourg

CHEMINS DE SAINT-JACQUES-DE-COMPOSTELLE

Résumé des recommandations du Conseil d'administration :

- Renforcer la coopération en matière de recherche et de développement, en particulier avec les nouveaux membres du réseau et en élargissant les domaines thématiques et en travaillant plus étroitement avec le Groupe des universités de Compostelle.
- Adopter une approche plus stratégique en matière d'échanges culturels et éducatifs pour les jeunes Européens, afin de bénéficier de ces échanges par le biais de stages, de programmes de volontariat et d'échanges de connaissances entre ses membres et à l'international.
- Jeter un regard stratégique sur les changements générationnels chez les pèlerins et les touristes, en mettant l'accent sur la nécessité de promouvoir les itinéraires moins connus et d'assurer un maximum d'avantages pour les communautés locales.
- Établir des normes et mettre en œuvre les meilleures pratiques pour la planification stratégique et la gestion des flux touristiques.
- Augmenter encore le nombre et la variété du nombre et de la variété des membres, y compris le secteur privé.
- Élaborer une stratégie de développement de l'adhésion en ligne avec le plan budgétaire, afin d'assurer la pérennité financière du réseau.
- Mieux promouvoir la Fédération, son travail et la certification des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe, tant en Europe qu'au-delà.
- Veiller à la bonne mise en œuvre des lignes directrices pour l'utilisation du logo de certification « Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe » tant par le réseau que par ses membres dans tous les supports de communication imprimés et numériques.